

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/18**

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

**Séance du 13 avril 2021 à 19H30
Espace Multiculturel « Marcel Wolfersberger »**

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 17

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Philippe DIDIERJEAN, Denis MAZERAND, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY
Mmes Valérie DITTLY, Martine FROEHLICHER, Josiane SCHWEY, Laurence HOFFMANN-MARCHAL, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Elisabeth BOURGEOIS,

Membres absents excusés : M ; RIESE Alexandre,

Membres absents non excusés : M. GROSSE Olivier

**BIBLIOTHEQUE
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE
RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET NUMERIQUES**

La bibliothèque municipale prévoit de développer des ressources documentaires à destination d'un public petite enfance et ados.

Afin de pouvoir leur apporter un service de lecture approprié, la bibliothèque souhaite faire l'acquisition de livres en tissu, en plastique, cartonnés pour les petits, de romans pour les ados.

La Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques du Département de la Moselle propose aux bibliothèques municipales une aide forfaitaire de 1 000 € pour le développement de ressources documentaires.

Dans ce cadre, le Maire soumet à l'assemblée le projet d'achat de livres pour un montant estimatif de 1 000 € HT ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : d'acquérir ces ouvrages et accepte le montant estimé à 1 000 € HT ;

Art. 2 : de solliciter la subvention de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques du Département de la Moselle au titre du « développement de ressources documentaires » ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 057-215705666-20210413-2021_DCM_18-DE

Art. 3 : de s'engager à inscrire la dépense ainsi que la subvention au budget primitif de 2021 ;

Art. 4 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 14 avril 2021

Le Maire de Réding

Denis LOUÏRE

